

DEMAIN JE SERAI ...



Aide-soignant

(Troisième degré > Article 49 : 5P, 6P)

C'est quoi ?

L'aide-soignant est une personne spécifiquement formée pour assister l'infirmier ou l'infirmière, sous son contrôle, en matière de soins, d'éducation et de logistique, dans le cadre des activités coordonnées par l'infirmier ou l'infirmière dans une équipe structurée.

Le métier s'exerce en collectivité (institutions hospitalières, maisons de repos, maisons de repos et de soins...) et à domicile.

Le travail de l'aide-soignant implique, par ailleurs, de posséder les qualités humaines requises pour assurer le bien-être du patient/résident.

Que vas-tu apprendre ?

- établir une relation humaine appropriée avec le patient/résident, sa famille et son entourage
- effectuer les actes délégués par l'infirmier responsable: réaliser certains soins et traitements, certaines surveillances, tout en appliquant les principes prévus à la première fonction et en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie, de sécurité et d'ergonomie
- assurer une communication appropriée avec le résident, patient ou son entourage, avec les responsables hiérarchiques et les autres membres de l'équipe
- organiser son travail
- participer au travail d'éducation à la santé en appliquant les principes prévus à la première fonction
- appliquer les principes déontologiques et éthiques et respecter le cadre légal
- s'impliquer dans un processus de formation continue

Quels titres obtiendras-tu ?

- CQ7 : certificat de qualification de 7e professionnelle
- CESS : certificat d'enseignement secondaire supérieur

Les qualités essentielles

- Ecoute
- Aplomb
- Rigueur
- Sociabilité